

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

Republique française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_39 - OBJET : Contrats avec ABELIUM COLLECTIVITES de LA LICENCE DE MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL MODULO'TAB

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal de la mise en place d'un logiciel permettant de gérer plusieurs secteurs d'activité avec une base de données commune pour la gestion des données enfants, familles et adhérents. Ce logiciel sera utilisé par la Crèche, l'Espace Famille et l'EMMAD.

DECIDE de signer avec ABELIUM COLLECTIVITES – 4 rue du Clos de l'Ouche – 35730 PLEURTUIT :

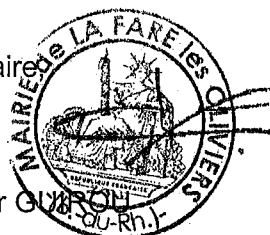
- un contrat de licence de mise à disposition N°CT00015551, du logiciel Modulo'Tab pour un montant forfaitaire de 1 160,00 € hors taxes, remisé à 100 %,
- un contrat de maintenance, N°CT00015551, du logiciel Modulo'Tab pour un montant de 341,52 € hors taxes par an,

DIT que ces contrats entrent en vigueur à compter du 1^{er} avril 2023 et sont conclus pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ces prestations sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 31 mars 2023.

Le Maire



Olivier GUYRON